

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 2 juin 2022

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

DELIBERATION N° 2022-17(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 16 juin, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Mesdames Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL

Messieurs Benoît GAUVAN, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI (en visioconférence), Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Jean-Michel TRON, Patrick VIVOS (représentant madame GRANET-BRUNELLO).

Etaient excusé(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Patricia GRANET-BRUNELLO, Isabelle MORINEAUD, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA.

Messieurs Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Marcel GOSSA, Daniel SPAGNOU.

Objet : Composition du Conseil d'administration suite à l'élection partielle au titre d'un représentant du collège des EPCI ayant la compétence incendie

Le Président expose :

Une élection partielle a été organisée afin de pourvoir un siège de membre du Conseil d'administration au titre du collège des EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, suite à une vacance de siège.

Conformément à l'article L.1424-24-3 du code général des collectivités territoriales, le représentant titulaire, ainsi que le représentant suppléant au titre des EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie sont élus par les présidents des établissements publics de coopération intercommunale, au scrutin proportionnel au plus fort reste parmi les membres des organes délibérants des EPCI concernés, les maires et les adjoints aux maires des communes membres.

Trois listes se sont portées candidates à cette élection :

Liste issue de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Titulaire : Gérard BAUMEL

Vice-Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Suppléante : Charlotte CARBONNEL

Conseillère communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Liste issue de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Titulaire : Patricia GRANET-BRUNELLO

Présidente de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Suppléant : Patrick VIVOS

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Liste issue de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Titulaire : Joël BONNAFFOUX

Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Suppléante : Adèle KUENTZ

Conseillère communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

La commission de recensement des votes s'est réunie le 9 juin à 15h00, sous la présidence de madame la Préfète des Alpes de Haute-Provence, afin de procéder au recensement et au dépouillement des votes. Au terme de ces opérations, les candidats de la liste issue de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération, (composée de madame Patricia GRANET-BRUNELLO en qualité de membre titulaire et de monsieur Patrick VIVOS en qualité de suppléant), ayant obtenu 67 038 suffrages sur les 67 725 suffrages exprimés sont élus au Conseil d'administration du SDIS.

La composition du Conseil d'administration du SDIS est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Collège des représentants du Conseil départemental (14)	
Marcel GOSSA	Pierre CATILLON
Laurie SARDELLA	Geneviève PRIMITERRA
Benoît GAUVAN	Michel DALMASSO
Sandra RAPONI	Evelyne FAURE
Claude BONDIL	Camille GALTIER
Stéphanie COLOMBERO	Eliane BARREILLE
Alain DELSAUX	Jacques BRES
Isabelle MORINEAUD	Marie-Claude BRUSAT
Jean-Claude CASTEL	René MASSETTE
Michèle COTTRET	Pierre POURCIN
Robert GAY	René VILLARD
Marion MAGNAN	Non pourvu
Jean-Yves ROUX	Non pourvu
Lila DESJARDINS	Non pourvu
Collège des représentants des communes (5)	
Maurice JAYET	Jean-Charles BORGHINI
Bernard LIPERINI	Magali SURLE-GIRIEUD
Serge PRATO	Frédéric CLUET
Daniel SPAGNOU	Bernard CODOUL
Jean-Michel TRON	Elisabeth JACQUES
Collège des représentants des EPCI ayant la compétence incendie (3)	
Patricia GRANET-BRUNELLO	Patrick VIVOS
Michèle MOUTTE	Jacques DEPIEDS
Patricia PAUL	Christian CHIAPELLA
Membres de droit	
Violaine DÉMARET - Préfète des Alpes de Haute-Provence	Franck LACOSTE - Directeur des services du Cabinet
Membres avec voix consultative	
Colonel Christophe PAICHOUX – Directeur départemental	Colonel Nicolas BROU – Directeur départemental adjoint
MCL Frédéric PETITJEAN – Médecin-chef	MLC Florence BESSON – Médecin-chef adjointe
Commandant Antoine RICCI-LUCCHI représentant les officiers de SPP	Siège vacant
Capitaine Denis AUZIAS représentant les officiers de SPV	Lieutenant Denis LAUZE, représentant les officiers de SPV
Adjudant José VAZQUEZ représentant les SPP non-officiers	Sergent-chef Fabien SIROUX représentant les SPP non-officier
Adjudante Sabine RAYNAUD représentant les SPV non-officiers	Sergent Nabile OUFQIH représentant les SPV non-officiers
Christelle BROTONS représentant les PATS	Caroline RAMBAUD représentant les PATS
Commandant Arnaud VALLOIS – Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers	

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de cette composition.

Les membres du CASDIS ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

